Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2016.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL **4**

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE 4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE 6
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE 8

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES **13**

COMPTE DE RESULTAT 13
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 14
BILAN ACTIF 15
BILAN PASSIF 16
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 17
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 18

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS **21**

1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. 21
1.1 Normes applicables et comparabilité 21
1.2 Format de présentation des états financiers 25
1.3 Principes et méthodes comptables 25
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) 48
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE 52
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE 54
3.1. Risque de crédit 54
3.2 Risque de marché 57
3.3 Risque de liquidité et de financement 60
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change 62
3.5 Risques opérationnels 63
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires 63
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 65
4.1 Produits et charges d'intérêts 65
4.2 Commissions nettes 65
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 66
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 67
4.5 Produits et charges nets des autres activités 67
4.6 Charges générales d'exploitation 68
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 68
4.8 Coût du risque 69
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs 69
4.10 Impôts 70
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 72
5 INFORMATIONS SECTORIELLES 74
6 NOTES RELATIVES AU BILAN 75
6.1 Caisse, banques centrales 75
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 75
6.3 Instruments dérivés de couverture 76
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente 77
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle 77
6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance 78
6.7 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement 79
6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers 80
6.9 Exposition au risque souverain 81
6.10 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle 82
6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées 83
6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers 83

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés ... 85
6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers ... 86
6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) ... 87
6.16 Provisions ... 87
6.17 Capitaux propres part du groupe ... 89
6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle ... 92
7 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS ... 94
7.1 Détail des charges de personnel ... 94
7.2 Effectif fin de période ... 94
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies ... 94
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies ... 94
7.5 Autres avantages sociaux ... 96
7.6 Rémunérations des dirigeants ... 97
8 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES ... 98
9 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ... 100
9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ... 100
9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur ... 102
10 IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES (IFRIC 21) ... 106
11 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2015 ... 112
11.1 Information sur les filiales ... 113
11.2 Composition du périmètre ... 113
12 PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES ... 115
12.1 Participations non consolidées ... 115
12.2 Entités structurées non consolidées ... 115
13 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ... 117

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE

7, route du Loch - QUIMPER - France

Forme Juridique :

SOCIETE COOPERATIVE

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

R.C.S. QUIMPER - France

N°778 134 601

Code APE : 651D - Banques mutualistes

Principales activités

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est une banque de plein exercice et courtier en assurance. Elle réalise tous types d'opérations de banque, distribue tous types de produits financiers et d'assurance.

Faits significatifs

Capitalisation des dividendes SAS Rue La Boétie

La SAS Rue La Boétie a procédé au cours du 1er semestre à la distribution d'un acompte sur dividende de 0,39 euro par action au titre de l'exercice 2015. En juillet 2015, la Caisse Régionale a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 11,6 millions d'euros. Cette opération a été réalisée par la capitalisation des 11,4 millions d'euros de dividendes perçus de la SAS Rue La Boétie en 2015.

Intégration dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale

Dans le cadre d'une opération de titrisation interne au Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a cédé via une société technique de titrisation, STT des crédits habitat pour un montant de 172,3 millions d'euros. La Caisse Régionale a souscrit 148,2 millions d'euros d'obligations séniors et 24,1 millions d'euros de titres subordonnées du FCT Crédit Agricole Habitat 2015. La STT est consolidée dans le bilan de la Caisse Régionale à l'identique d'une filiale.

Levée d'option d'achat SNC Jade Bail
La levée de l'option d'achat exercée par l'exploitant en janvier 2015 dans le cadre du montage fiscal SNC Jade Bail a conduit la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à se faire rembourser l'avance de 18 M€ qu'elle avait réalisée à la SNC Jade Bail et à participer à due concurrence à l'augmentation de capital de la Société Financière Ty Nay, intermédiaire entre la Caisse Régionale et la SNC Jade Bail. Les titres Ty Nay détenus par la Caisse Régionale ont été dépréciés durablement à hauteur de l'augmentation de capital et le stock d'impôts différés constitué depuis l'origine de l'opération a été repris.

Produits structurés aux collectivités publiques (A3C)
Dans le cadre de la mise en conformité des traitements comptables et financiers demandée par le Groupe, la Caisse Régionale du Finistère a comptabilisé 49 swaps de micro couverture d'une valeur nominale de 80 M€ liés à des prêts structurés aux collectivités publiques réalisés par Cacib pour le compte de notre Caisse Régionale.

Augmentation du capital de la SAS Force 29
Afin de promouvoir le développement du territoire finistérien, le capital de la SAS Force 29, initialement de 5 millions d'euros a été porté au cours de l'année 2015 à 10 millions d'euros, libéré à hauteur de 6,25 millions d'euros.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

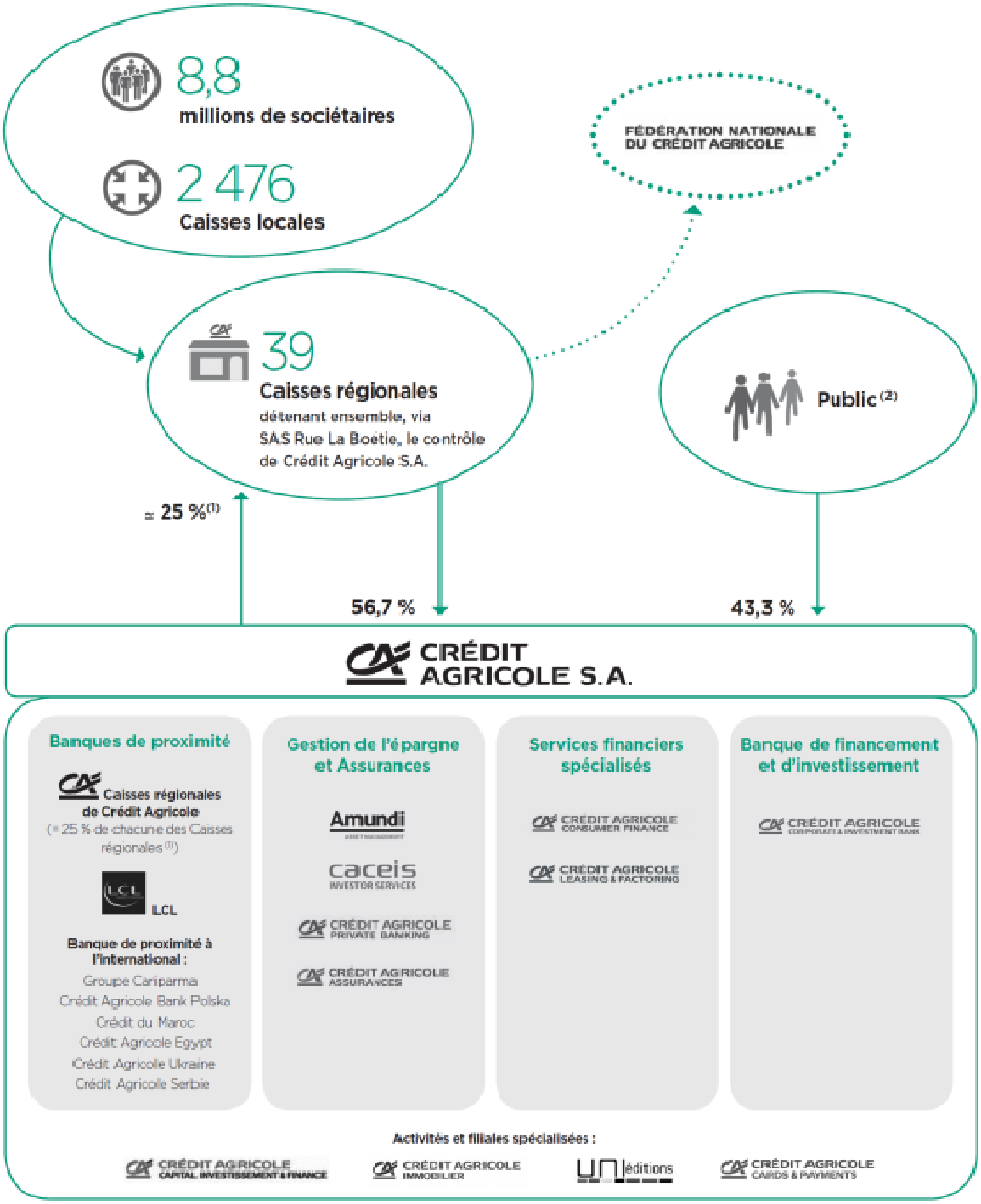

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Y compris autocontrôle.

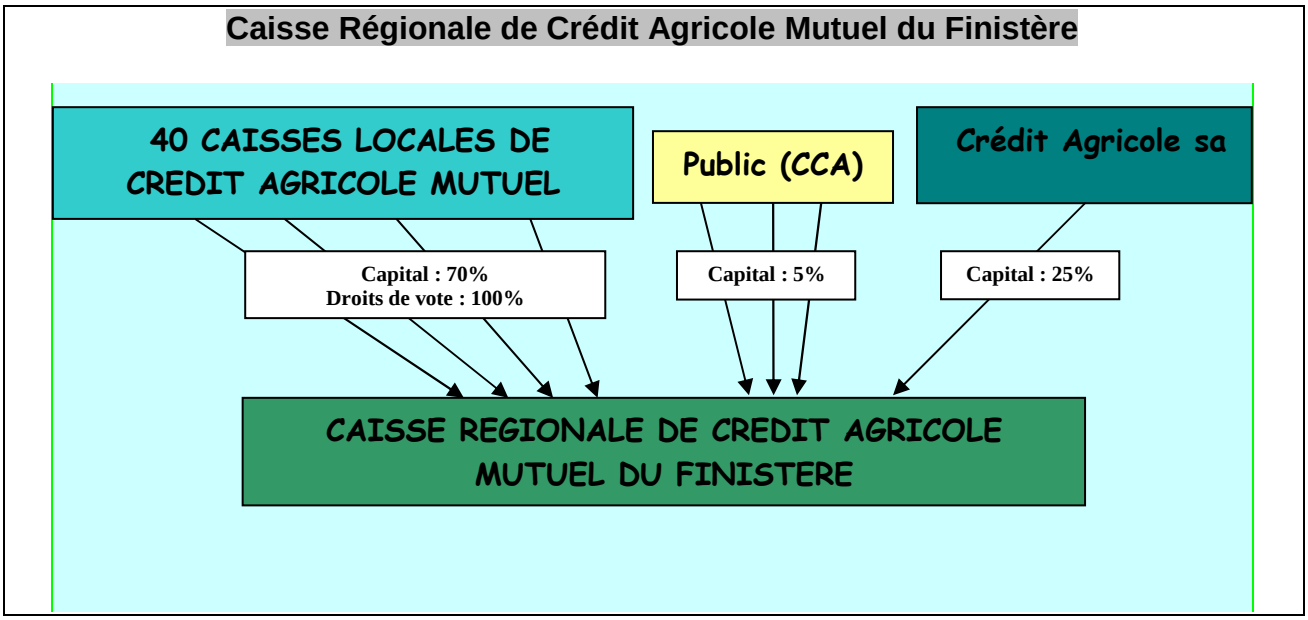

Relations internes au Crédit agricole

➢ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites *« avances-miroir »* (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.
Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.
Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de

suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➢ Informations relatives aux parties liées

Les 40 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel du Finistère détiennent 7 005 526 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € émises par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère soit 70% de son capital.
Crédit Agricole S.A. détient 2 501 851 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10 € représentant 25% du capital de la Caisse Régionale.
Le public détient 500 000 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10 € représentant 5% du capital de la Caisse Régionale.

Les comptes courants et BMTN souscrits par les Caisses Locales représentent un encours de trésorerie de 146 564 K€ dans la Caisse Régionale.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité (1)**
Intérêts et charges assimilées	*4.1*	151 981	140 177
Commissions (produits)	*4.2*	131 642	132 765
Commissions (charges)	*4.2*	-30 291	-25 537
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*4.3*	-82	-67
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*4.4*	2 765	15 443
Produits des autres activités	*4.5*	3 987	3 474
Charges des autres activités	*4.5*	-1 359	-1 815
PRODUIT NET BANCAIRE		**258 643**	**264 440**
Charges générales d'exploitation	*4.6*	-150 970	-148 585
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	*4.7*	-5 649	-5 585
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**102 024**	**110 270**
Coût du risque	*4.8*	-9 306	-15 099
RESULTAT D'EXPLOITATION		**92 718**	**95 171**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	*4.9*	90	92
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		**92 808**	**95 263**
Impôts sur les bénéfices	*4.10*	-18 072	-26 397
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		**74 736**	**68 866**
Participations ne donnant pas le contrôle		-1	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**74 735**	**68 866**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée en note 10.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité (1)**
Résultat net		**74 736**	**68 866**
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		1 114	-3 445
capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence **capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence**		1 114	-3 445
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence **Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence**		-384	1 171
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	***4.11***	730	-2 274
Gains et pertes sur écarts de conversion Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-369 -295	3 973 -295
capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence **Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence**		**-664**	**3 678**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence **Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence**		**1 792**	**-930**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		1 128	2 748
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	***4.11***	**1 858**	**474**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**76 594**	**69 340**
Dont part du Groupe		**76 594**	**69 339**
Dont participations ne donnant pas le contrôle		**-1**	**1**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée en note 10.

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité (1)**	**01/01/2014 Retraité (1)**
Caisse, banques centrales	*6.1*	35 891	31 952	28 991
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*6.2*	14 494	17 727	35 090
Instruments dérivés de couverture	*3.2-3.4*	40 418	40 722	38 094
Actifs financiers disponibles à la vente	*6.4*	973 003	1 085 432	1 029 264
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*6.5*	948 582	1 004 309	1 166 095
Prêts et créances sur la clientèle	*6.5*	8 476 549	8 391 047	8 313 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		104 370	132 604	73 408
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	*6.6*	86 120	101 014	116 504
Actifs d'impôts courants et différés	*6.13*	51 418	36 735	32 790
Comptes de régularisation et actifs divers	*6.14*	153 527	157 675	177 195
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles	*6.15*	53 256	50 218	48 724
Immobilisations incorporelles	*6.15*	745	805	913
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF		**10 938 373**	**11 050 240**	**11 060 913**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée en note 10.

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité (1)**	**01/01/2014 Retraité (1)**
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*6.2*	13 882	17 119	11 652
Instruments dérivés de couverture	*3.2-3.4*	127 271	134 831	87 453
Dettes envers les établissements de crédit	*3.3-6.10*	5 944 676	6 056 274	6 378 182
Dettes envers la clientèle	*3.1-3.3-6.10*	2 705 877	2 537 813	2 414 385
Dettes représentées par un titre	*3.3-6.11*	411 447	653 636	568 777
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés	*6.13*	187	246	2 498
Comptes de régularisation et passifs divers	*6.14*	201 769	178 618	184 352
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	*6.16*	44 335	46 872	44 481
Dettes subordonnées	*3.3-6.11*	30 011	30 011	30 011
TOTAL DETTES		**9 479 455**	**9 655 420**	**9 721 791**
CAPITAUX PROPRES		**1 458 918**	**1 394 820**	**1 339 122**
Capitaux propres - part du Groupe		1 458 859	1 394 761	1 339 064
Capital et réserves liées		353 543	356 812	360 162
Réserves consolidées		1 012 525	952 886	910 219
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18 056	16 197	15 724
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		74 735	68 866	52 959
Participations ne donnant pas le contrôle		59	59	58
TOTAL DU PASSIF		**10 938 373**	**11 050 240**	**11 060 913**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée en note 10.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
(en milliers d'euros)	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-detenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	**220 495**	**1 105 222**	**-2 776**	**1 322 941**	**17 674**	**-1 950**	**15 724**	**0**	**1 338 665**	57	1		1	58	**1 338 723**
Impacts IFRIC 21		**378**		**378**			**0**	**0**	**378**				0	0	**378**
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	**220 495**	**1 105 621**	**-2 776**	**1 323 340**	**17 674**	**-1 950**	**15 724**	**0**	**1 339 064**	57	1		1	58	**1 339 122**
Augmentation de capital	-4 092			-4 092			0	0	-4 092				0	0	-4 092
Variation des titres auto-détenus			742	742			0	0	742				0	0	742
Emissions d'instruments de capitaux propres				0			0	0	0				0	0	0
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée				0			0	0	0				0	0	0
Dividendes versés en 2014		-10 292		-10 292			0	0	-10 292				0	0	-10 292
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***-4 092***	***-10 292***	***742***	***-13 642***	***0***	***0***	***0***	***0***	***-13 642***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***-13 642***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				***0***	***2 747***	***-2 274***	***473***	***0***	***473***		1		1	1	***474***
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat au 31/12/2014				0			0	68 866	68 866				0	0	68 866
Autres variations				0			0	0	0				0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	**216 403**	**1 095 329**	**-2 034**	**1 309 698**	**20 421**	**-4 224**	**16 197**	**68 866**	**1 394 761**	**57**	**2**	**0**	**2**	**59**	**1 394 820**
Affectation du résultat 2014		68 866		68 866			0	-68 866	0				0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**216 403**	**1 164 195**	**-2 034**	**1 378 564**	**20 421**	**-4 224**	**16 197**	**0**	**1 394 761**	**57**	**2**	**0**	**2**	**59**	**1 394 820**
Augmentation de capital	-5 232			-5 232			0		-5 232				0	0	-5 232
Variation des titres auto-détenus			2 004	2 004			0		2 004				0	0	2 004
Emissions d'instruments de capitaux propres				0			0		0				0	0	0
Remunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée				0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2015		-9 268		-9 268			0		-9 268				0	0	-9 268
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***-5 232***	***-9 268***	***2 004***	***-12 496***	***0***	***0***	***0***	***0***	***-12 496***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***-12 496***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				***0***	***1 129***	***730***	***1 859***		***1 859***		-1		-1	-1	***1 858***
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0				0	0	0
Résultat au 31/12/2015				0			0	74 735	74 735	1			0	1	74 736
Autres variations				0			0		0				0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	**211 171**	**1 154 927**	**-30**	**1 366 068**	**21 550**	**-3 494**	**18 056**	**74 735**	**1 458 859**	**58**	**1**	**0**	**1**	**59**	**1 458 918**

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.
(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 10.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

La diminution du capital (-5 232 milliers d'euros) correspond au montant des remboursements de parts sociales sur l'exercice 2015.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.459 millions d'euros. Ils augmentent de 64 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +4,6%) sous les principaux effets de l'affectation du résultat 2014 hors distribution pour 60 millions d'euros et de la diminution de capital de 5 millions d'euros évoquée ci-dessus. Le résultat net consolidé progresse de 6 millions d'euros entre 2014 et 2015.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité (6)**
Résultat avant impôt	**92 808**	**95 276**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 648	5 585
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	22 302	15 441
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-511	-91
Résultat net des activités de financement	1 347	1 359
Autres mouvements	-8 533	-9 307
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	***20 253***	***12 987***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	**-78 459**	**183 251**
Flux liés aux opérations avec la clientèle	**62 330**	**18 557**
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	**-88 782**	**74 685**
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	**26 114**	**14 629**
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	**-31 509**	**-32 379**
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***-110 306***	***258 743***
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	**2 755**	**367 006**
Flux liés aux participations (1)	***-920***	***-1 597***
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	***-8 536***	***-6 879***
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**-9 456**	**-8 476**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	***-14 500***	***-14 384***
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	***-1 347***	***-1 359***
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	**-15 847**	**-15 743**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	**-22 548**	**342 787**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**653 870**	**311 094**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (4)	31 949	28 987
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (5)	621 921	282 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**631 320**	**653 870**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (4)	35 891	31 949
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (5)	595 429	621 921
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**-22 550**	**342 776**

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère s'élève à -920 K€, portant sur les opérations suivantes :
- souscription au capital d'OPEN OCEAN et MANROS pour -200 K€ chacune via la SAS Force 29
- souscription au capital de la SAS Delta pour -1 607 K€
- cession des titres C2MS pour + 945 K€
- cession des titres Sacam Assurance Caution pour +129 K€
- cession des titres Sacam Machinisme pour +13 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires s'élève, au cours de l'exercice 2015, à 14 500 K€ portant sur :
- Le paiement des dividendes versés aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés à hauteur de 5 720 K€.
- Le paiement des intérêts aux porteurs de parts sociales à hauteur de 3 548 K€.

- Les remboursements de parts sociales pour un montant de 5 232 K€.

(3) Au cours de l'année 2015, les charges financières des dettes subordonnées s'élèvent à -1 347 K€.

(4) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(5) composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(6) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 10.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	**Date de publication par l'Union européenne**	**Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du**	**Applicable dans le Groupe**
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1er fois les activités conjointes)		1er janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1er janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- La contribution sociale de solidarité
- La taxe systémique
- La contribution au fonds de résolution
- La contribution pour frais de contrôle ACPR
- La taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 10 « Impacts des évolutions comptables ».
Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	**Date de publication par l'Union européenne**	**Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du**	**Applicable ultérieurement dans le Groupe**
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services »)	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1)	Oui Oui Oui Non Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)	Oui
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1er janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations	02 décembre 2015	1er janvier 2016	Oui

incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	(UE 2015/2231)		
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : - IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée - IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés - IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi - IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	 1er janvier 2016 1er janvier 2016 1er janvier 2016 1er janvier 2016	 Oui Oui Oui Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1er janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation

des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;

- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Titres à l'actif**

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend Ies titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.
La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,

- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,

- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,

- La mise en commun de moyens et,

- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.
A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :
- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,

- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,

- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,

- Constatation d'un résultat net déficitaire,

- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à

l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la règlementation bâloise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs d'activité couverts par cette dépréciation concernent :

- la production sous serres
- l'élevage porcin
- les cafés-hôtels-restaurants,
- le BTP,
- les encours portés par les clients salariés des entreprises en difficulté et ceux portés par les acteurs majeurs des secteurs sous surveillance au niveau du département du Finistère.
- les encours « Forbearance » pour anticiper le maintien en défaut des créances restructurées de moins d'un an.
- la création d'une nouvelle provision filière mixte « lait - autre production »

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.
Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de

paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

  - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.
L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.
Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.
Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16 Provisions.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture

en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).
De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.
La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont

pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

<u>Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.</u>

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓**Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓**Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓**Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou

- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➢ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;

- les avantages au personnel ;

- les risques d'exécution des engagements par signature ;

- les litiges et garanties de passif ;

- les risques fiscaux ;

- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à

l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 Provisions.

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➢ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.
La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés

pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

    a) soit sur la même entité imposable,

    b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés

soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la

Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➢ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

    a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
    Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

        i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Finistère représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

- ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3,2 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,2 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,2 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 172,3 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations séniors pour 148,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24,1 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est assuré par les directions des Finances et des Risques qui sont rattachées au Directeur général et qui ont pour missions d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion [chapitre IV])

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	14 494	17 727
Instruments dérivés de couverture	40 418	40 722
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	378 433	497 242
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	18 544	5 820
Prêts et créances sur la clientèle	8 476 549	8 391 047
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	86 120	101 014
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**9 014 558**	**9 053 572**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	827 498	744 281
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	185 928	152 370
Provisions - Engagements par signature	-2 572	-2 673
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**1 010 854**	**893 978**
Exposition maximale au risque de crédit	**10 025 412**	**9 947 550**

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	69 085	77 916
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration-générale	756 413	363	363	1 662	754 388
Banques centrales					
Etablissements de crédit	18 544				18 544
Grandes entreprises	1 595 536	76 381	54 878	33 916	1 506 742
Clientèle de détail	6 408 448	208 412	121 940	71 089	6 215 419
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	**8 778 941**	**285 156**	**177 181**	**106 667**	**8 495 093**

(1) Dont encours restructurés pour 12 849 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	845 066	473	473		844 593
Banques centrales					-
Etablissements de crédit	5 820				5 820
Grandes entreprises	1 531 081	86 621	63 979	45 981	1 421 121
Clientèle de détail	6 310 477	202 138	117 444	67 700	6 125 333
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	**8 692 444**	**289 232**	**181 896**	**113 681**	**8 396 867**

(1) Dont encours restructurés pour 19 657 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	56 206	31 908
Grandes entreprises	260 700	243 770
Clientèle de détail	510 592	468 603
Total Engagements de financement	**827 498**	**744 281**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		2 095
Grandes entreprises	170 971	60 774
Clientèle de détail	41 238	127 329
Total Engagements de garantie	**212 209**	**190 198**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administration générale	22 032	12 819
Grandes entreprises	1 108 769	1 057 626
Clientèle de détail	1 575 076	1 467 368
Total Dettes envers la clientèle	**2 705 877**	**2 537 813**

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2015
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						427 249	-43 802
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-934**
Administration générale					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		-934
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	**66 290**	**1 839**	**0**	**0**	**68 129**	**107 975**	**-282 914**
Administration générale	2 061				2 061		-2 025
Banques centrales					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises	18 382	780			19 162	21 503	-92 874
Clientèle de détail	45 847	1 059			46 906	86 472	-188 015
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	**66 290**	**1 839**	**0**	**0**	**68 129**	**535 224**	**-327 650**

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2014
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						416 163	-24 880
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-934**
Administration générale					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		-934
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	**82 186**	**2 075**	**0**	**0**	**84 261**	**107 336**	**-294 643**
Administration générale	12 264			0	12 264		-473
Banques centrales				0	0		
Etablissements de crédit				0	0		
Grandes entreprises	14 263	11		0	14 274	22 642	-109 026
Clientèle de détail	55 659	2 064		0	57 723	84 694	-185 144
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	**82 186**	**2 075**	**0**	**0**	**84 261**	**523 499**	**-320 457**

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion [chapitre IV])

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**40 418**	**40 418**	**40 722**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts						40 418	40 418	40 722
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**40 418**	**40 418**	**40 722**
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**40 418**	**40 418**	**40 722**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**5 863**	**52 664**	**68 744**	**127 271**	**134 831**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				5 863	52 664	68 744	127 271	134 831
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	**0**	**0**	**0**	**5 863**	**52 664**	**68 744**	**127 271**	**134 831**
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**0**	**0**	**0**	**5 863**	**52 664**	**68 744**	**127 271**	**134 831**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**485**	**3 772**	**4 841**	**9 098**	**12 675**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				464	3 721	4 841	9 026	11 959
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				21	51		72	716
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**2 002**	**0**	**0**	**2 002**	**1 449**
. Opérations fermes de change								
. Options de change				2 002			2 002	1 449
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**94**	**94**	**73**
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						94	94	73
Sous total	**0**	**0**	**0**	**2 487**	**3 772**	**4 935**	**11 194**	**14 197**
. Opérations de change à terme					1 742		1 742	2 008
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**0**	**0**	**0**	**2 487**	**5 514**	**4 935**	**12 936**	**16 205**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**485**	**3 772**	**4 841**	**9 098**	**12 675**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				464	3 721	4 841	9 026	11 959
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				21	51		72	716
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**2 002**	**0**	**0**	**2 002**	**1 449**
. Opérations fermes de change								
. Options de change				2 002			2 002	1 449
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 040**	**1 040**	**987**
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						1 040	1 040	987
Sous total	**0**	**0**	**0**	**2 487**	**3 772**	**5 881**	**12 140**	**15 111**
. Opérations de change à terme				1 742			1 742	2 008
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**0**	**0**	**0**	**4 229**	**3 772**	**5 881**	**13 882**	**17 119**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
	Total encours	Total encours
Instruments de taux d'intérêt :	**3 148 214**	**3 293 440**
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 139 838	3 280 976
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	8 376	12 464
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	**304 176**	**236 328**
. Opérations fermes de change		
. Options de change	304 176	236 328
Autres instruments :	**0**	**0**
. Dérivés sur actions et indices		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	**3 452 390**	**3 529 768**
. Opérations de change à terme	155 766	84 146
Total Notionnels	**3 608 156**	**3 613 914**

Risque de change

(cf. Rapport de gestion [chapitre IV])

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité (1)	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
EUR	10 923 833	10 923 833	11 036 070	11 036 070
Autres devises de l'Union européenne	3 379	3 379	4 910	4 910
USD	10 955	10 955	9 247	9 247
JPY				
Autres devises	206	206	13	13
Total bilan	**10 938 373**	**10 938 373**	**11 050 240**	**11 050 240**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée en note 10.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité (1)		
	Emprunts obligataires	**Dettes subordonnées à durée déterminée**	**Dettes subordonnées à durée indéterminée**	**Emprunts obligataires**	**Dettes subordonnées à durée déterminée**	**Dettes subordonnées à durée indéterminée**
EUR		30 011			30 011	
Autres devises de l'Union européenne						
USD						
JPY						
Autres devises						
Total	**0**	**30 011**	**0**	**0**	**30 011**	**0**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée en note 10.

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion [chapitre IV])

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	609 645	3 158	41 405	294 374		948 582
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	558 619	1 013 823	3 115 947	4 072 008		8 760 397
Total	1 168 264	1 016 981	3 157 352	4 366 382	0	9 708 979
Dépréciations						-283 848
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**9 425 131**

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	658 060	20 217	47 419	278 613		1 004 309
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	580 907	1 036 023	3 020 868	4 048 826		8 686 624
Total	1 238 967	1 056 240	3 068 287	4 327 439	0	9 690 933
Dépréciations						-295 577
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**9 395 356**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	679 598	1 373 196	2 336 040	1 555 842		5 944 676
Dettes envers la clientèle	2 000 465	136 454	547 084	21 874		2 705 877
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**2 680 063**	**1 509 650**	**2 883 124**	**1 577 716**	**0**	**8 650 553**

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	707 068	1 304 094	2 388 661	1 656 451		6 056 274
Dettes envers la clientèle	1 811 530	79 236	616 965	30 082		2 537 813
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**2 518 598**	**1 383 330**	**3 005 626**	**1 686 533**	**0**	**8 594 087**

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	58 122	280 650	16 530	56 145		411 447
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	58 122	280 650	16 530	56 145	0	411 447
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	11	30 000				30 011
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	11	30 000	0	0	0	30 011

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	800					800
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	137 079	440 499	18 945	56 313		652 836
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	137 879	440 499	18 945	56 313	0	653 636
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	11		30 000			30 011
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	11	0	30 000	0	0	30 011

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion [chapitre IV])

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
(en milliers d'euros)	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	**40 418**	**127 271**	**2 798 207**	**40 722**	**134 831**	**2 875 337**
Taux d'intérêt	**40 418**	**127 271**	**2 798 207**	**40 722**	**134 831**	**2 875 337**
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	**40 418**	**127 271**	**2 798 207**	**40 722**	**134 831**	**2 875 337**

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion [chapitre IV])

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à

partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;

- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2.

En 2015 comme en 2014 et selon la règlementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 228	4 077
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 281	27 217
Sur opérations avec la clientèle	284 673	295 265
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente		104
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 184	3 913
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	5 721	10 506
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	**321 087**	**341 082**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 583	-3 908
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-78 095	-103 366
Sur opérations avec la clientèle	-36 851	-36 628
Sur dettes représentées par un titre	-5 402	-5 874
Sur dettes subordonnées	-1 347	-1 359
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-44 775	-49 770
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-53	
Charges d'intérêts	**-169 106**	**-200 905**

(1) dont 6 929 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 6 096 milliers d'euros au 31 décembre 2014.
(2) dont 1 975 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 2 429 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Commissions nettes

	31/12/2015			**31/12/2014**		
(en milliers d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	503	-136	367	470	-136	334
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 478	-21 799	-2 321	26 212	-17 170	9 042
Sur opérations avec la clientèle	34 391	-1 359	33 032	34 108	-1 425	32 683
Sur opérations sur titres		-4	-4		-4	-4
Sur opérations de change	98		98	95		95
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	75 117	-6 835	68 282	69 738	-6 670	63 068
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 055	-158	1 897	2 142	-132	2 010
Produits nets des commissions	**131 642**	**-30 291**	**101 351**	**132 765**	**-25 537**	**107 228**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-175	-348
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	36	247
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	223	179
Résultat de la comptabilité de couverture	-166	-145
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-82	-67

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2015		
(en milliers d'euros)	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur	**93 884**	**-94 032**	**-148**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	54 749	-39 135	15 614
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	39 135	-54 897	-15 762
Couvertures de flux de trésorerie	**0**	**0**	**0**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**0**	**0**	**0**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**239 365**	**-239 383**	**-18**
Variations de juste valeur des éléments couverts	**107 924**	**-131 434**	-23 510
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	**131 441**	**-107 949**	23 492
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**333 249**	**-333 415**	**-166**

(en milliers d'euros)	31/12/2014		
	Profits	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur	**72 387**	**-72 625**	**-238**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	31 263	-41 115	-9 852
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	41 124	-31 510	9 614
Couvertures de flux de trésorerie	**0**	**0**	**0**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**0**	**0**	**0**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**221 007**	**-220 914**	**93**
Variations de juste valeur des éléments couverts	**137 678**	**-83 206**	54 472
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	**83 329**	**-137 708**	-54 379
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**293 394**	**-293 539**	**-145**

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Dividendes reçus	14 628	13 130
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	7 115	3 920
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-18 978	-1 607
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 765	15 443

(1) dont en 2015, - 18 079 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres de Ty Nay dans le cadre du dénouement de l'opération SNC Jade Bail.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	2 628	1 659
Produits (charges) des autres activités	**2 628**	**1 659**

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (2)
Charges de personnel	-90 689	-90 132
Impôts et taxes (1)	-5 949	-6 913
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-54 332	-51 540
Charges générales d'exploitation	**-150 970**	**-148 585**

(1) Dont 178 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.
(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 10.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.
La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

	2015			2014
(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	OCA	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	55	57	112	123
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	5		5	0
Total Honoraires des commissaires aux comptes	**60**	**57**	**117**	**123**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements	**-5 591**	**-5 527**
- immobilisations corporelles	-5 588	-5 470
- immobilisations incorporelles	-3	-57
Dotations (reprises) aux dépréciations	**-58**	**-58**
- immobilisations corporelles	-58	
- immobilisations incorporelles		-58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	**-5 649**	**-5 585**

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**-57 872**	**-72 911**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-53 906	-67 288
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-4	
Engagements par signature	-419	-799
Risques et charges	-3 543	-4 824
Reprises de provisions et de dépréciations	**49 362**	**57 804**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	46 100	49 871
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	574	2
Engagements par signature	520	398
Risques et charges	2 168	7 533
Dotations nettes de reprises des dépréciations et	**-8 510**	**-15 107**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 133	-629
Récupérations sur prêts et créances amortis	372	652
Décotes sur crédits restructurés	-35	-15
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	**-9 306**	**-15 099**

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**90**	**92**
Plus-values de cession	177	170
Moins-values de cession	-87	-78
Titres de capitaux propres consolidés	**0**	**0**
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**90**	**92**

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité (1)**
Charge d'impôt courant	-13 642	-27 885
Charge d'impôt différé	-4 430	1 488
Charge d'impôt de la période	**-18 072**	**-26 397**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 10.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	92 808	*38%*	35 267
Effet des différences permanentes			-16 893
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-307
Effet des autres éléments			5
Taux et charge effectifs d'impôt		*19,47%*	**18 072**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Le taux d'impôt effectif de 2015 a été impacté par la reprise d'impôt différé de 18 078 milliers d'euros dans le cadre du dénouement de l'opération SNC Jade Bail. Retraité de cet événement, le taux effectif aurait été de 38,95 %.

Au 31 décembre 2014 retraité

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	95 263	*38%*	36 213
Effet des différences permanentes			-8 540
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-988
Effet des autres éléments			-288
Taux et charge effectifs d'impôt		*27,71%*	**26 397**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-369	3 973
Ecart de réévaluation de la période	6 277	6 934
Transfert en résultat	-6 646	-2 961
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-295	-295
Ecart de réévaluation de la période	-295	-295
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**1 792**	**-930**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**1 128**	**2 748**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	1 114	-3 445
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-384	1 171
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	730	-2 274
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**1 858**	**474**
Dont part du Groupe	1 859	473
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-1	1

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2014				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3 973	-1 032	2 941	2 940	-4 342	2 723	-1 619	-1 618	-369	1 691	1 322	1 322
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-295	102	-193	-193	0	-1	-1	-1	-295	101	-194	-194
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	**3 678**	**-930**	**2 748**	**2 747**	**-4 342**	**2 722**	**-1 620**	**-1 619**	**-664**	**1 792**	**1 128**	**1 128**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			**0**				**0**				**0**	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**3 678**	**-930**	**2 748**	**2 747**	**-4 342**	**2 722**	**-1 620**	**-1 619**	**-664**	**1 792**	**1 128**	**1 128**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	**-3 445**	**1 171**	**-2 274**	**-2 274**	**4 559**	**-1 555**	**3 004**	**3 004**	**1 114**	**-384**	**730**	**730**
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			**0**				**0**				**0**	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	**-3 445**	**1 171**	**-2 274**	**-2 274**	**4 559**	**-1 555**	**3 004**	**3 004**	**1 114**	**-384**	**730**	**730**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			**0**				**0**				**0**	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**-3 445**	**1 171**	**-2 274**	**-2 274**	**4 559**	**-1 555**	**3 004**	**3 004**	**1 114**	**-384**	**730**	**730**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**233**	**241**	**474**	**473**	**217**	**1 167**	**1 384**	**1 385**	**450**	**1 408**	**1 858**	**1 858**

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Caisse	25 514		23 018	
Banques centrales	10 377		8 934	
Valeur au bilan	**35 891**	**0**	**31 952**	**0**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 936	16 205
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 558	1 522
Valeur au bilan	**14 494**	**17 727**
Dont Titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Intruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	**0**	**0**
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	**12 936**	**16 205**
Valeur au bilan	**12 936**	**16 205**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Intruments de capitaux propres		**0**
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	**1 558**	**1 522**
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	**1 558**	**1 522**
Prêts et avances		**0**
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée	**0**	**0**
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	**1 558**	**1 522**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 882	17 119
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	**13 882**	**17 119**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	**13 882**	**17 119**
Valeur au bilan	**13 882**	**17 119**

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	**378 433**	**3 031**		497 242	4 585	
Actions et autres titres à revenu variable	**104 251**	**5 810**	**-286**	115 074	9 406	-369
Titres de participation non consolidés (2)	**490 319**	**16 519**	**-562**	473 116	11 988	-729
Total des titres disponibles à la vente	**973 003**	**25 360**	**-848**	**1 085 432**	**25 979**	**-1 098**
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	**973 003**	**25 360**	**-848**	**1 085 432**	**25 979**	**-1 098**
Impôts		**-3 475**	**51**		**-5 243**	**127**
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		**21 885**	**-797**		**20 736**	**-971**

(1) Dont -43 802 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015.
(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 409 590 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 397 943 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	18 544	5 820
- Comptes et prêts	17 634	4 910
dont comptes ordinaires débiteurs sains	7 521	2 055
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	910	910
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	**18 544**	**5 820**
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des	**18 544**	**5 820**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	930 038	998 489
- Comptes ordinaires	587 908	619 866
- Comptes et avances à terme	305 223	341 715
- Prêts subordonnés	36 907	36 908
Valeur brute	**930 038**	**998 489**
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	**930 038**	**998 489**
Valeur au bilan	**948 582**	**1 004 309**

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	934	934
- Titres non cotés sur un marché actif	934	934
Prêts et avances	8 759 463	8 685 690
- Créances commerciales	5 089	5 158
- Autres concours à la clientèle	8 691 010	8 598 689
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	728	173
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	12 990	29 127
- Comptes ordinaires débiteurs	49 646	52 543
Valeur brute	**8 760 397**	**8 686 624**
Dépréciations	**-283 848**	**-295 577**
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**8 476 549**	**8 391 047**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
Valeur brute	**0**	**0**
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	**0**	**0**
Valeur au bilan	**8 476 549**	**8 391 047**

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Effets publics et valeurs assimilées	42 817	43 171
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 303	57 843
Total	86 120	101 014
Dépréciations		
Valeur au bilan	**86 120**	**101 014**

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2015

31/12/2015	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement													
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
Nature des actifs transférés	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication	Valeur comptable des passif associés
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Instruments de capitaux														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Instruments de capitaux														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Instruments de capitaux														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 167	833	0
Titres de dette														
Prêts et avances												4 167	833	
Détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Titres de dette														
Prêts et avances														
Total Actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 167	833	0
Opérations de location-financement														
Total Actifs transférés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 167	833	0

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2014

31/12/2014	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement													
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de		
Nature des actifs transférés	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication	Valeur comptable des passif associés
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	900	0
Titres de dette														
Prêts et avances												4 500	900	
Détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Titres de dette														
Prêts et avances														
Total Actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	900	0
Opérations de location-financement														
Total Actifs transférés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	900	0

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère a transféré un prêt, décomptabilisé à hauteur de 80%, pour 4.167 milliers d'euros à CACIB en 2015 contre 4.500 milliers d'euros en 2014.

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	295 577		55 882	-67 611			283 848
dont dépréciations collectives	113 681		4 529	-11 543			106 667
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente (1)	24 880		18 979	-57			43 802
Autres actifs financiers	773		4	-616			161
Total Dépréciations des actifs financiers	**321 230**	**0**	**74 865**	**-68 284**	**0**	**0**	**327 811**

(1) : dont 18 079 milliers d'euros de dépréciations durables des titres Ty Nay.

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	288 752		69 703	-62 878			295 577
dont dépréciations collectives	113 894		13 481	-13 694			113 681
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	23 502		1 606	-228			24 880
Autres actifs financiers	775			-2			773
Total Dépréciations des actifs financiers	**313 029**	**0**	**71 309**	**-63 108**	**0**	**0**	**321 230**

6.9 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France				42 817		42 817		42 817
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	0	0	42 817	0	42 817	0	42 817

31/12/2014	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France				43 171		43 171		43 171
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	0	0	43 171	0	43 171	0	43 171

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	911	912
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	**911**	**912**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et avances à terme	5 943 765	6 055 362
Total	**5 943 765**	**6 055 362**
Valeur au bilan	**5 944 676**	**6 056 274**

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Comptes ordinaires créditeurs	1 561 246	1 338 019
Comptes d'épargne à régime spécial	38 252	39 033
Autres dettes envers la clientèle	1 106 379	1 160 592
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		169
Valeur au bilan	**2 705 877**	**2 537 813**

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		800
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	411 447	652 836
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	**411 447**	**653 636**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	30 011	30 011
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	**30 011**	**30 011**

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cadre de l'amendement d'IFRS7, les dérivés détenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère sont soumis à la compensation des actifs et des passifs financiers.

Tous les dérivés sont conclus dans le cadre de conventions standardisées, qui prévoient systématiquement la compensation des positions par contrepartie, en cas de défaut de cette dernière ou de résiliation anticipée de l'instrument financier.

Compensation – Actifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation (1)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	53 158		53 158	24 903		28 255
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	53 158	0	53 158	24 903	0	28 255

(1) Ces montants comprennent uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

31/12/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation (1)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	56 721		56 721	26 274		30 447
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	56 721	0	56 721	26 274	0	30 447

(1) Ces montants comprennent uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation (1)	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	139 699		139 699	24 903	21 600	93 196
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
financiers soumis à compensation	139 699	0	139 699	24 903	21 600	93 196

(1) Ces montants comprennent uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.
(2) Suite à l'arrêt de la triplication vis-à-vis de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère a été appelée à verser 21 600 milliers d'euros à CACIB correspondant à un appel de marge netté par contrepartie sur des dérivés collatéralisés.

31/12/2014	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation (1)	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	150 686		150 686	26 274	4 740	119 672
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
financiers soumis à compensation	150 686	0	150 686	26 274	4 740	119 672

(1) Ces montants comprennent uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Impôts courants	2 743	2 078
Impôts différés	48 675	34 657
Total Actifs d'impôts courants et différés	**51 418**	**36 735**
Impôts courants	119	175
Impôts différés	68	71
Total Passifs d'impôts courants et différés	**187**	**246**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 10.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité (1)	
(en milliers d'euros)	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**56 580**	0	**36 463**	0
Charges à payer non déductibles	991		1 001	
Provisions pour risques et charges non déductibles	46 187		28 905	
Autres différences temporaires	9 402		6 557	
Impots différés sur réserves latentes	**-1 450**	68	**-1 615**	**71**
Actifs disponibles à la vente	-2 588		-2 840	
Couvertures de Flux de Trésorerie		68		71
Gains et pertes / Ecarts actuariels	1 138		1 225	
Impots différés sur résultat	**-6 455**		**-191**	
Total Impôts différés	**48 675**	**68**	**34 657**	**71**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 10.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs	107 253	92 755
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	107 234	92 702
Comptes de règlements	19	53
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	46 274	64 920
Comptes d'encaissement et de transfert	886	21 361
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	36 424	35 832
Charges constatées d'avance	83	183
Autres comptes de régularisation	8 881	7 544
Valeur au bilan	**153 527**	**157 675**

(1) Dont 76 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Autres passifs (2)	63 101	54 988
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	53 604	49 513
Versement restant à effectuer sur titres	9 497	5 475
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	138 668	123 630
Comptes d'encaissement et de transfert (3)	29 340	9 835
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	2
Produits constatés d'avance	43 671	47 376
Charges à payer	64 436	62 794
Autres comptes de régularisation	1 216	3 623
Valeur au bilan	**201 769**	**178 618**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 10.
(2) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(3) Les montants sont indiqués en net.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	165 369		8 880	-1 354			172 895
Amortissements et dépréciations (1)	-115 151		-5 588	1 100			-119 639
Valeur au bilan	**50 218**	**0**	**3 292**	**-254**	**0**	**0**	**53 256**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5455						5 455
Amortissements et dépréciations	-4650		-60				-4 710
Valeur au bilan	**805**	**0**	**-60**	**0**	**0**	**0**	**745**

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	162 495		7 134	-4 260			165 369
Amortissements et dépréciations (1)	-113 771		-5 470	4 090			-115 151
Valeur au bilan	**48 724**	**0**	**1 664**	**-170**	**0**	**0**	**50 218**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5479		7	-31			5 455
Amortissements et dépréciations	-4566		-115	31			-4 650
Valeur au bilan	**913**	**0**	**-108**	**0**	**0**	**0**	**805**

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16 Provisions

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	12 114		274					12 388
Risques d'exécution des engagements par signature	2 673		419		-520			2 572
Risques opérationnels	14 499		2 367	-613	-2 610			13 643
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 562		26		-25		-1 365	3 198
Litiges divers	366		778	-20	-135			989
Participations	0		1 184					1 184
Restructurations	0							0
Autres risques	12 658		2 383	-4 280	-400			10 361
Total	**46 872**	**0**	**7 431**	**-4 913**	**-3 690**	**0**	**-1 365**	**44 335**

(1) Dont 2 308 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 890 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	9 317		2 797					12 114
Risques d'exécution des engagements par signature	2 272		799		-398			2 673
Risques opérationnels	17 771		5 028	-767	-7 533			14 499
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 105		68		-25		3 414	4 562
Litiges divers	830			-379	-85			366
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	13 186		3 010	-3 523	-15			12 658
Total	**44 481**	**0**	**11 702**	**-4 669**	**-8 056**	**0**	**3 414**	**46 872**

(1) Dont 3 698 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 864 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Risque épargne logement : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché.

Le Risque d'exécution d'engagements par signature résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti.

Risques opérationnels : la provision est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an.
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique.
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours.

Engagements sociaux (retraites) et assimilés : ces engagements comprennent une provision pour primes et médailles du travail d'échéances comprises entre 10 et 15 ans et une provision pour engagement de retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

La provision pour litiges divers résulte de l'estimation des risques sur les divers litiges RH en cours.

Les Autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour charges liées aux actions de solidarité mutuelles et d'animation mutualiste dont les échéances attendues s'étalent de 1 à 5 ans
- les provisions pour étalement des charges financières futures sur les dépôts à terme commercialisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère avec des taux d'intérêts progressifs et dont les échéances attendues s'étalent de 18 mois à 5 ans.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	543 265	453 218
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	591 752	573 381
Ancienneté de plus de 10 ans	688 007	602 682
Total plans d'épargne-logement	1 823 024	1 629 281
Total comptes épargne-logement	361 867	371 174
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 184 891	2 000 455

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	12 512	17 480
Comptes épargne-logement :	75 510	99 343
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	88 022	116 823

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 677	2 906
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 188	2 446
Ancienneté de plus de 10 ans	6 523	6 762
Total plans d'épargne-logement	12 388	12 114
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	12 388	12 114

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	12 114	274			12 388
Comptes épargne-logement :	0				0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	12 114	274	0	0	12 388

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17 Capitaux propres part du groupe

Composition du capital au 31 décembre 2015

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.
La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.
A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 001 851	0	0	3 001 851	30,00%	0,00%
Dont part du Public (*)	500 000			500 000	5,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 501 851			2 501 851	25,00%	
Parts sociales	7 005 555	6	1	7 005 560	70,00%	100,00%
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	85,47%
Dont 22 administrateurs de la CR et 11 sociétaires (anciens administrateurs)	28	6	1	33	0,00%	14,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,43%
Total	**10 007 406**	**6**	**1**	**10 007 411**	**100,00%**	**100,00%**

(*) dont 925 CCA détenus par la Caisse Locale de Développement Economique du Finistère au 31 décembre 2015 et éliminés dans les comptes consolidés.

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est de 100 074 milliers d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 24 mars 2016 un dividende net par action de 1,85 euros par CCA et de 0,107 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2016.
L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux porteurs personnes physiques.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2012	1,84	0,278
2013	1,89	0,246
2014	1,91	0,189
Prévu 2015	1,85	0,107

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 268 milliers d'euros en 2015.

Affectations du résultat social et fixation du dividende 2015

L'affectation du résultat social, la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 24 mars 2016.
Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat social de l'exercice clos le 31/12/2015, se soldant par **un bénéfice de 61 579 351,12 Euros :**

- **749 594,90 euros** pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à **un taux de 1,07 %**.
  Cet intérêt sera payable à partir du 1er juin 2016.
  L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2014	7 005 555	1 324 049,99	0,189 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,189 €
2013	7 005 556	1 723 367,11	0,246 €		0,246 €
2012	7 005 559	1 947 545,40	0,278 €		0,278 €

- **5 553 424,35 euros** représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2015, soit un dividende de 1,85 euros nets par titre. Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2016.
  L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2014	3 001 851	5 733 535,41	1,91 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,91 €
2013	3 001 851	5 673 498,39	1,89 €		1,89 €
2012	3 001 851	5 523 405,84	1,84 €		1,84 €

RESTE A AFFECTER : 55 276 331,87 Euros

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 41 457 248,90 Euros

- Le solde, soit 13 819 082,97 Euros, affectation aux autres réserves

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminé**	**Total**
Caisse, banques centrales	35 891					35 891
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 176	311	6 758	5 249		14 494
Instruments dérivés de couverture				40 418		40 418
Actifs financiers disponibles à la vente				378 433	594 570	973 003
Prêts et créances sur les établissements de crédit	609 645	3 158	41 405	294 363	11	948 582
Prêts et créances sur la clientèle	473 017	885 777	3 074 915	4 042 840		8 476 549
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					104 370	104 370
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 739	3 876	26 953	47 552		86 120
Total Actifs financiers par échéance	**1 128 468**	**893 122**	**3 150 031**	**4 808 855**	**698 951**	**10 679 427**
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 918	311	3 772	5 881		13 882
Instruments dérivés de couverture	213	5 650	52 664	68 744		127 271
Dettes envers les établissements de crédit	679 598	1 373 196	2 336 040	1 555 842		5 944 676
Dettes envers la clientèle	2 000 465	136 454	547 084	21 874		2 705 877
Dettes représentées par un titre	58 122	280 650	16 530	56 145		411 447
Dettes subordonnées	11	30 000				30 011
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	**2 742 327**	**1 826 261**	**2 956 090**	**1 708 486**	**0**	**9 233 164**

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminé**	**Total**
Caisse, banques centrales	31 952					31 952
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 730	70	5 534	8 393		17 727
Instruments dérivés de couverture	132	1 285		39 305		40 722
Actifs financiers disponibles à la vente				497 242	588 190	1 085 432
Prêts et créances sur les établissements de crédit	658 060	20 217	47 419	278 613		1 004 309
Prêts et créances sur la clientèle	493 719	901 808	2 978 885	4 016 635		8 391 047
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					132 604	132 604
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 303	2 771	30 273	54 667		101 014
Total Actifs financiers par échéance	**1 200 896**	**926 151**	**3 062 111**		**720 794**	**10 804 807**
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 444	70	4 625	7 980		17 119
Instruments dérivés de couverture	515	7 409	50 658	76 249		134 831
Dettes envers les établissements de crédit	707 068	1 304 094	2 388 661	1 656 451		6 056 274
Dettes envers la clientèle	1 811 530	79 236	616 965	30 082		2 537 813
Dettes représentées par un titre	137 879	440 499	18 945	56 313		653 636
Dettes subordonnées	11		30 000			30 011
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	**2 661 447**	**1 831 308**	**3 109 854**		**0**	**9 429 684**

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	46 931	46 745
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 539	5 440
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 633	1 531
Autres charges sociales	17 912	17 434
Intéressement et participation	8 397	8 657
Impôts et taxes sur rémunération	10 277	10 325
Total Charges de personnel	**90 689**	**90 132**

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	**31/12/2015**	**31/12/2014**
France	1 361	1 337
Etranger		
Total	**1 361**	**1 337**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	26 176	21 937
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 852	1 486
Coût financier	387	673
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-310	
Variation de périmètre	-195	26
Prestations versées (obligatoire)	-1 819	-1 293
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels ± liés aux hypothèses démographiques	-462	616
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-476	2 731
Dette actuarielle au 31/12/N	**25 153**	**26 176**

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 542	1 486
Charge / produit d'intérêt net	66	21
Impact en compte de résultat au 31/12/N	**1 608**	**1 507**

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	6 441	2 997
Ecart de change		
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-174	97
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	-462	616
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	-476	2 731
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	**5 329**	**6 441**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	22 478	21 649
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	321	652
Gains / (pertes) actuariels	174	-97
Cotisations payées par l'employeur	1 886	1 541
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-195	26
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-1 819	-1 293
Juste valeur des actifs au 31/12/N	**22 845**	**22 478**

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	25 153	26 176
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-22 845	-22 478
Position nette (passif) / actif fin de période	**2 308**	**3 698**
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1		**3 698**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation (1)	2,05%	1,45%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,08%	2,45%
Taux attendus d'augmentation des salaires		
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	En %	En montant	dont coté
Actions	9,7%	2 216	
Obligations	84,2%	19 235	
Immobiliers	6,1%	1 394	
Autres actifs			

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a externalisé la couverture de ses engagements sociaux auprès de compagnies d'assurance. Le financement couvre l'intégralité des engagements.

7.5 Autres avantages sociaux

La politique de rémunération variable collective comprend :
- la participation
- l'intéressement
- la rémunération extra conventionnelle

Le calcul de l'intéressement se fait à partir d'une dotation globale comprenant à la fois la RSP et l'intéressement proprement dit. Le critère économique retenu pour le calcul de la dotation est le résultat net social.

La rémunération extra conventionnelle a pour base un montant forfaitaire par métier et est variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs commerciaux.

La prime pour la médaille d'honneur agricole est attribuée à tout agent (à qui la médaille a été officiellement décernée) et sa valeur est égale à 830 €. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles suivantes :

- médaille d'argent, accordée après 20 années de services ;
- médaille de vermeil, accordée après 30 années de services ;
- médaille d'or, accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, accordée après 40 années de services.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 3 198 milliers euros à la fin de l'exercice 2015.

7.6 Rémunérations des dirigeants

Nature	Montant *milliers d'€uro*
Avantages à court terme	3 175
Avantages postérieurs à l'emploi	1 131
Avantages à long terme	23

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	**892 583**	**765 400**
. Engagements en faveur des établissements de crédit (1)	65 085	21 119
. Engagements en faveur de la clientèle	827 498	744 281
Ouverture de crédits confirmés	467 079	444 802
- Ouverture de crédits documentaires	3 487	1 767
- Autres ouvertures de crédits confirmés	463 592	443 035
Autres engagements en faveur de la clientèle	360 419	299 479
Engagements de garantie	**773 086**	**751 075**
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	560 877	560 877
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (2)	560 877	560 877
. Engagements d'ordre de la clientèle	212 209	190 198
Cautions immobilières	20 862	13 197
Autres garanties d'ordre de la clientèle	191 347	177 001

Engagements reçus		
Engagements de financement	**79 395**	**152**
. Engagements reçus des établissements de crédit	79 395	152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**2 473 437**	**2 480 464**
. Engagements reçus des établissements de crédit	502 104	406 341
. Engagements reçus de la clientèle	1 971 333	2 074 123
Garanties reçues des administrations publiques et	273 937	277 945
Autres garanties reçues	1 697 396	1 796 178

(1) Engagement de financement donné par la Caisse Régionale du Finistère à Crédit Agricole S.A. pour 65.085 K€ en 2015 contre 21 119 K€ en 2014 suite à la constitution d'un gage espèce de Crédit Agricole S.A. au profit de la SFH.

(2) Dont 215 902 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 344 975 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH …)	**2 395 630**	**2 373 567**
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		**4 740**
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**2 395 630**	**2 378 307**
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**0**	**0**

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 2 395 630 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 373 567 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1 297 574 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 304 558 milliers d'euros en 2014 ;

- 233 112 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 268 974 milliers d'euros en 2014 ;

- 864 944 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 800 035 milliers d'euros en 2014.

<u>Garanties détenues et actifs reçus en garantie</u>

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.
Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.
La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des donnés de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	**Valeur au bilan au 31 décembre 2015**	**Juste valeur au 31 décembre 2015**	Prix côtés sur des marchés actifs pour des instruments identiques **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables **Niveau 3**
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	**9 425 131**	**9 655 111**	**0**	**1 009 163**	**8 645 948**
Créances sur les établissements de crédit	**948 582**	**945 727**	**0**	**945 727**	**0**
Comptes ordinaires et prêts JJ	595 429	595 429		595 429	
Comptes et prêts à terme	315 336	312 488		312 488	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	37 817	37 810		37 810	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	**8 476 549**	**8 709 384**	**0**	**63 436**	**8 645 948**
Créances commerciales	5 089	5 089			5 089
Autres concours à la clientèle	8 424 641	8 640 859			8 640 859
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	558	720		720	
Titres non cotés sur un marché actif		934		934	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	12 140	12 864		12 864	
Comptes ordinaires débiteurs	34 121	48 918		48 918	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**86 120**	**93 325**	**93 325**	**0**	**0**
Effets publics et valeurs assimilées	42 817	47 261	47 261		
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 303	46 064	46 064		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**9 511 251**	**9 748 436**	**93 325**	**1 009 163**	**8 645 948**

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	**Valeur au bilan au 31 décembre 2015**	**Juste valeur au 31 décembre 2015**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables **Niveau 3**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**5 944 676**	**5 936 345**	**0**	**5 936 345**	**0**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	1	1		1	
Comptes et emprunts à terme	**5 944 675**	**5 936 344**		**5 936 344**	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	**2 705 877**	**2 695 692**	**0**	**2 657 440**	**38 252**
Comptes ordinaires créditeurs	1 561 246	1 560 890		1 560 890	
Comptes d'épargne à régime spécial	38 252	38 252			38 252
Autres dettes envers la clientèle	1 106 379	1 096 550		1 096 550	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	411 447	372 640		372 640	
Dettes subordonnées	30 011	30 000		30 000	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**9 092 011**	**9 034 677**	**0**	**8 996 425**	**38 252**

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	**Total 31/12/2015**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**12 936**	**-**	**12 936**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	12 936		12 936	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1 558**	**-**	**1 558**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 558	-	1 558	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 558		1 558	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	**563 413**	**261 771**	**301 642**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	378 433	261 771	116 662	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	184 980		184 980	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	**40 418**		**40 418**	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**618 325**	**261 771**	**356 554**	**-**

(1) Hors 409 590 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

(en milliers d'euros)	**Total 31/12/2014**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**16 205**	**-**	**16 205**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	16 205		16 205	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1 522**	**-**	**1 522**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 522	-	1 522	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 522		1 522	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	**687 489**	**-**	**687 489**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	497 242		497 242	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	190 247		190 247	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	**40 722**		**40 722**	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**745 938**	**-**	**745 938**	**-**

(1) Hors 397 943 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	**Total 31/12/2015**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**13 882**	**-**	**13 882**	**-**
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	13 882		13 882	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur optio	**-**			
Instruments dérivés de couverture	**127 271**		**127 271**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**141 153**	**-**	**141 153**	**-**

(en milliers d'euros)	**Total 31/12/2014**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**17 119**	**-**	**17 119**	**-**
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	17 119		17 119	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur optio	**-**			
Instruments dérivés de couverture	**134 831**		**134 831**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**151 950**	**-**	**151 950**	**-**

10 Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21)

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	341 082			341 082
Intérêts et charges assimilées	-200 905			-200 905
Commissions (produits)	132 765			132 765
Commissions (charges)	-25 537			-25 537
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-67			-67
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 443			15 443
Produits des autres activités	3 474			3 474
Charges des autres activités	-1 815			-1 815
PRODUIT NET BANCAIRE	**264 440**	**0**	**0**	**264 440**
Charges générales d'exploitation	-148 585	-34		-148 551
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 585			-5 585
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**110 270**	**-34**	**0**	**110 304**
Coût du risque	-15 099			-15 099
RESULTAT D'EXPLOITATION	**95 171**	**-34**	**0**	**95 205**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	92			92
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT	**95 263**	**-34**	**0**	**95 297**
Impôts sur les bénéfices	-26 397	13		-26 410
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET	**68 866**	**-21**	**0**	**68 887**
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**68 866**	**-21**	**0**	**68 887**

(1) correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat net	**68 866**	**(21)**		**68 887**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 3 445			- 3 445
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	- 3 445	-	-	- 3 445
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 171			1 171
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	- 2 274	-	-	- 2 274
Gains et pertes sur écarts de conversion	-			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3 973			3 973
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 295			- 295
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	**3 678**	**-**	**-**	**3 678**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence	**-**			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	**- 930**			**- 930**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	**-**			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 748	-	-	2 748
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**474**	**-**	**-**	**474**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**69 340**	**- 21**	**-**	**69 361**
Dont part du Groupe	**69 339**	**- 21**		**69 360**
Dont participations ne donnant pas le contrôle	**1**			**1**

Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	31 952			31 952
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 727			17 727
Instruments dérivés de couverture	40 722			40 722
Actifs financiers disponibles à la vente	1 085 432			1 085 432
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 004 309			1 004 309
Prêts et créances sur la clientèle	8 391 047			8 391 047
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	132 604			132 604
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	101 014			101 014
Actifs d'impôts courants et différés	36 735	-232		36 967
Comptes de régularisation et actifs divers	157 675			157 675
Actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Participation aux bénéfices différée	0			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0			0
Immeubles de placement	0			0
Immobilisations corporelles	50 218			50 218
Immobilisations incorporelles	805			805
Ecarts d'acquisition	0			0
TOTAL DE L'ACTIF	11 050 240	-232	0	11 050 472

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	28 991			28 991
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 090			35 090
Instruments dérivés de couverture	38 094			38 094
Actifs financiers disponibles à la vente	1 029 264			1 029 264
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 166 095			1 166 095
Prêts et créances sur la clientèle	8 313 845			8 313 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	73 408			73 408
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	116 504			116 504
Actifs d'impôts courants et différés	32 790	-245		33 035
Comptes de régularisation et actifs divers	177 195			177 195
Actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Participation aux bénéfices différée	0			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0			0
Immeubles de placement	0			0
Immobilisations corporelles	48 724			48 724
Immobilisations incorporelles	913			913
Ecarts d'acquisition	0			0
TOTAL DE L'ACTIF	**11 060 913**	**-245**	**0**	**11 061 158**

Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 119			17 119
Instruments dérivés de couverture	134 831			134 831
Dettes envers les établissements de crédit	6 056 274			6 056 274
Dettes envers la clientèle	2 537 813			2 537 813
Dettes représentées par un titre	653 636			653 636
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0			0
Passifs d'impôts courants et différés	246			246
Comptes de régularisation et passifs divers	178 618	-610		179 228
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0			0
Provisions	46 872			46 872
Dettes subordonnées	30 011			30 011
TOTAL DETTES	**9 655 420**	**-610**	**0**	**9 656 030**
CAPITAUX PROPRES	**1 394 820**	**378**		**1 394 442**
Capitaux propres - part du Groupe	1 394 761	378		1 394 383
Capital et réserves liées	356 812			356 812
Réserves consolidées	952 886	399		952 487
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16 197			16 197
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Résultat de l'exercice	68 866	-21		68 887
Participations ne donnant pas le contrôle	59			59
TOTAL DU PASSIF	**11 050 240**	**-232**	**0**	**11 050 472**

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Banques centrales	11 652			11 652
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	87 453			87 453
Instruments dérivés de couverture	6 378 182			6 378 182
Dettes envers les établissements de crédit	2 414 385			2 414 385
Dettes envers la clientèle	568 777			568 777
Dettes représentées par un titre	0			0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 498			2 498
Passifs d'impôts courants et différés	184 996			184 996
Comptes de régularisation et passifs divers	-644	-644		0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Provisions techniques des contrats d'assurance	44 481			44 481
Provisions	30 011			30 011
Dettes subordonnées	0			0
TOTAL DETTES	**9 721 791**	**-644**	**0**	**9 722 435**
CAPITAUX PROPRES	**1 339 122**	**399**	**0**	**1 338 723**
Capitaux propres - part du Groupe	1 339 064	399	0	1 338 665
Capital et réserves liées	360 162			360 162
Réserves consolidées	910 219	399		909 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 724			15 724
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Résultat de l'exercice	52 959	0		52 959
Participations ne donnant pas le contrôle	58			58
TOTAL DU PASSIF	**11 060 913**	**-245**	**0**	**11 061 158**

Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôts	**95 263**	**-34**		**95 297**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 585			5 585
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	15 441			15 441
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0			
Résultat net des activités d'investissement	-91			-91
Résultat net des activités de financement	1 359			1 359
Autres mouvements	-9 294	34		-9 328
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	***13 000***	***34***	***0***	***12 966***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	**183 251**			**183 251**
Flux liés aux opérations avec la clientèle	**18 557**			**18 557**
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	**74 685**			**74 685**
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	**14 629**			**14 629**
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	**0**			
Impôts versés	**-32 379**			**-32 379**
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***258 743***	***0***	***0***	***258 743***
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	**367 006**	**0**	**0**	**367 006**
Flux liés aux participations	***-1 597***			***-1 597***
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	***-6 879***			***-6 879***
Flux provenant des activités abandonnées	***0***			
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**-8 476**	**0**	**0**	**-8 476**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	***-14 384***			***-14 384***
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	***-1 359***			***-1 359***
Flux provenant des activités abandonnées	***0***			
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	**-15 743**	**0**	**0**	**-15 743**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	**342 787**	**0**	**0**	**342 787**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**311 094**	**0**	**0**	**311 094**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	28 987			28 987
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	282 107			282 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**653 870**	**0**	**0**	**653 870**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	31 949			31 949
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	621 921			621 921
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**342 776**	**0**	**0**	**342 776**

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

11.1 Information sur les filiales

Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le fonds dédié Force Iroise détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est consolidé depuis 2009.

Au 31/12/2015, celui-ci présente un total bilan de 81 349 K€ et un résultat net de 1 737 K€.

En 2015 la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

11.2 Composition du périmètre

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui lui sont affiliées. La SAS Force 29 et le fonds dédié Force Iroise sont consolidés par intégration globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Entités consolidées en tant qu'entité de la maison mère conventionnelle	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE	CLCAM LESNEVEN
CLCAM ENTREPRISE	CLCAM MORLAIX
CLCAM BANNALEC	CLCAM PLABENNEC
CLCAM BREST CENTRE	CLCAM PLEYBEN
CLCAM BREST ELORN	CLCAM PLOGASTEL SAINT-GERMAIN
CLCAM BREST IROISE	CLCAM PLOUDALMEZEAU
CLCAM BRIEC DE L'ODET	CLCAM TAULE
CLCAM CARHAIX	CLCAM PLOUESCAT
CLCAM CHÂTEAULIN	CLCAM PLOUZEVEDE
CLCAM CHATEAUNEUF DU FAOU	CLCAM PONT-AVEN
CLCAM CONCARNEAU	CLCAM PONT-CROIX
CLCAM CROZON	CLCAM PONT-L'ABBE
CLCAM DOUARNENEZ	CLCAM QUIMPERLE
CLCAM LE FAOU	CLCAM ROSPORDEN
CLCAM FOUESNANT	CLCAM SAINT POL DE LEON
CLCAM HUELGOAT	CLCAM SAINT RENAN PAYS D'IROISE
CLCAM LANDERNEAU ELORN	CLCAM SCAËR
CLCAM LANDIVISIAU	CLCAM SIZUN
CLCAM LANMEUR	CLCAM NORD ODET
CLCAM LANNILIS	CLCAM SUD ODET
CL de Développement Economique du Finistère	

Entités consolidées par intégration globale
FORCE IROISE **FORCE 29** **FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment Caisse Régionale du Finistère**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née de d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

12 Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune participation non consolidée dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative.

12.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a des intérêts dans des fonds de placement. La Caisse Régionale investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des Assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

<u>Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités</u>

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2015															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Finacement structuré (1)			
		Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale		
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de																
Actifs financiers à la juste valeur par																
Actifs financiers disponibles à la vente									356 887	356 887		356 887				
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	356 887	356 887	0	356 887	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de																
Passifs financiers à la juste valeur par				0				0				0				0
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																0
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									17 207 930							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2014															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Finacement structuré (1)			
		Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale		
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de																
Actifs financiers à la juste valeur par																
Actifs financiers disponibles à la vente									475 399	475 399		475 399				
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des	0	0	0	0	0	0	0	0	475 399	475 399	0	475 399	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de																
Passifs financiers à la juste valeur par				0				0				0				0
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																0
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									27 624 444							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13 Événements postérieurs à la clôture

NEANT